



LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois

Bonnes Vacances
Bel été à tous

N°08 : Juin 2024



LE MOT DU MAIRE

Chers Thurysiennes et Thurysiens,

Durant le premier semestre 2024, notre petit village a été marqué par différents évènements :

- En février, le départ à la retraite de notre employé communal, Fabrice LE GOUËDEC, après 25 ans de bons et loyaux services auprès de la commune. Nous lui souhaitons à nouveau une bonne et heureuse retraite.
- L'arrivée de Théo GAUMER, son remplaçant, à qui nous souhaitons une bonne intégration
- L'organisation des Hauts de France Propres, un samedi de mars
- La cérémonie du 8 mai avec la participation des élèves interprétant « le Chant des Partisans », le discours du Ministre des Armées et ensuite la pose d'une fleur sur les tombes de nos anciens combattants

Le décès de notre ami et conseiller municipal, Roger MARTIN : ce fût un choc terrible pour notre village, pour le conseil municipal et tous ceux qui le connaissaient.

- La traditionnelle fleur offerte aux mamans qui se sont inscrites, à l'occasion de la fête des mères (Un beau fuchsia en suspension cette année).
- Le Concours de Pêche pour les enfants organisé par l'Amicale des Pêcheurs
- La Brocante (28 exposants – près de 160 m²) avec la Fête du village et ses attractions (cage à grimper, taureau mécanique, stand maquillage etc.)
- Enfin, à venir, un concert de musique proposé par « Les Orchestres du Valois », sur la place du village le 28 juin et les festivités du 14 juillet.

Un grand Merci à toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de la commune et de ses habitants.

Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances en espérant que le soleil soit au rendez-vous.



Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

ROGER, NOTRE AMI ET CONSEILLER MUNICIPAL

Tu nous as quitté précipitamment le 13 mai dernier : ce fut un choc terrible pour les habitants, le conseil et pour moi.

Roger, tu étais une personne dévouée pour ta commune, tu as débuté comme conseiller municipal le 12 mars 1989 pour terminer le 16 mars 2008 soit 3 mandats consécutifs. Tu as repris du service avec nous, en juillet 2020.

Tu étais partant à chaque fois pour travailler pour le bien de la commune. Tu as participé, comme avec tous les bénévoles, à la construction du 1er vestiaire de foot sur le vieux stade.

Tu étais un membre actif de l'Amicale des Pêcheurs depuis la création de l'étang communal, en 1996. Tu y as été bénévole, tu as continué en étant trésorier et enfin pour la 1^{ère} fois président de l'association en 2009. Depuis 2020, tu as à nouveau été élu président de cette association chère à ton cœur.

Pour rester dans le monde associatif, tu as également été joueur et dirigeant du Club de Foot quand Thury avait plusieurs équipes.

Tu étais aussi le gardien de notre église, tu t'occupais d'ouvrir les portes le matin et de les refermer le soir afin de l'aérer durant les beaux jours. Rassure-toi, depuis ton départ, d'autres ont pris la relève pour continuer ton initiative.

Tu participais à l'organisation du concours de pêche ainsi que celui de pétanque, tous les 14 juillet.

Et avec l'équipe « Travaux » et plus particulièrement avec ton binôme Bernard, tu as participé :

- A la rénovation du logement au-dessus de l'ancien salon de toilette pour en faire un bel appartement
- A la rénovation de l'ancien vestiaire de football pour en faire aussi un agréable logement à habiter
- A repeindre la salle des fêtes
- Aux travaux de transformation du salon de toilette pour faire un beau studio

Et tu étais présent à chaque manifestation organisée par le conseil municipal.

Roger, au nom du conseil municipal, des habitants de notre village et de moi-même, nous te remercions pour ton dévouement pour notre commune. Nous aurons toujours une pensée pour toi.

Repose en paix,

Roger et Fabrice, lors de l'abattage
des peupliers communaux



Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H 00 à 19 H 00

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

Mardi 13 août 2024

Vendredi 16 août 2024

Mardi 10 septembre 2024

Vendredi 13 septembre 2024

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)

de 9 H 00 à 11 H 30

Les
MARDI et VENDREDI
de 16 H 30 à 19 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du lundi 12 août 2024 au vendredi 16 août 2024 et du lundi 09 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024. Pendant ces périodes, vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq.



SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

- ❖ Habitants de la commune :
 - 250 €
- ❖ Extérieurs à la commune :
 - 350 €



Location de la vaisselle : 70 centimes d'€uros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, un protocole de paiement a été mis en place avec la trésorerie de Crépy en Valois pour vous permettre de payer en ligne vos factures publiques (hors impôts) 24h/24, 7j/7, en toute sécurité.

Une fois le contrat de location établi, la trésorerie vous envoie des codes pour vous connecter et effectuer votre paiement par virement bancaire.

Si vous souhaitez effectuer le paiement par chèque ou numéraire, il suffit de vous rendre dans les locaux de la trésorerie à Senlis, avec le document reçu par voie postale.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PASSEPORT - CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPGN), les procédures relatives aux cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

La Mairie peut servir d'intermédiaire pour vos démarches en ligne, si vous le souhaitez.



Votre préfecture
se modernise
Ne perdez plus
de temps
aux guichets

Carte nationale d'identité, passeports, carte grise, permis de conduire

**VOS DÉMARCHES
EN LIGNE 24h/24, 7j/7**

www.ants.gouv.fr

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, **merci de bien les respecter.**

En journée, certains bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage. Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs ou devant les portes des maisons.

STATIONNEMENT GÊNANT

De trop nombreux véhicules sont stationnés sur la totalité des trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route. ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes. il est rappeler que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**

Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise.

Ensuite, les jeunes sont convoqués pour effectuer la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Une fois la JDC effectuée, l'inscription des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans est automatique.

**Merci de vous présenter en mairie
les mardis et vendredis de 17 H 00 à 19 H 00
pour vous faire recenser**



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)



DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

PASS PERMIS CITOYEN :

Depuis sa mise en place, en juillet 2021, 8 jeunes ont terminé leurs 70 heures de bénévolat en effectuant divers petits travaux pour la commune et en aidant également le Comité des Loisirs lors de leurs manifestations festives. Actuellement, 3 jeunes filles ont débuté leurs heures à effectuer

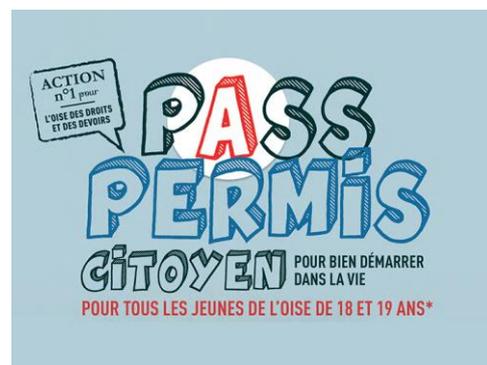
Un grand Merci à tous ces jeunes pour leurs heures de bénévolat au profit de la commune, ils nous apportent une aide précieuse.

QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- Être âgés de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt de la candidature
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1^{ère} fois (de manière anticipée ou non)



PARKING SALLE DES FÊTES :

Nous tenons à vous rappeler, à nouveau, que le parking de la salle des fêtes doit être laissé à disposition des locataires de la salle des fêtes les week-ends où elle est occupée.

C'est un parking gratuit pour tous les riverains en semaine, mis à disposition par la commune. Si vous souhaitez que cela continue, il est impératif de veiller à le laisser libre quand la salle des fêtes est louée.



RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE :

L'entrée en vigueur du répertoire électoral unique permet de s'inscrire sur les listes électorales, tout au long de l'année, en mairie ou sur service-public.fr.

Pour vérifier votre inscription et votre bureau de vote, vous inscrire sur la liste électorale, se rendre sur le site :

- ▶ service-public.fr
 - ▶ Rubrique Papiers – Citoyenneté
 - ▶ Citoyenneté
 - ▶ Elections



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Vous choisissez la rubrique qui vous intéresse et le service vous guide pas à pas.

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?
En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier

FERMER ^

- Vérifier son inscription et son bureau de vote
- S'inscrire sur la liste électorale
- Se renseigner sur sa carte d'électeur
- Faire une procuration
- Vérifier la date des prochaines élections
- Savoir comment se déroule le vote

Attention : pour la vérification de l'inscription, il est impératif de remplir entièrement son état civil. Si vous n'indiquez pas tous vos prénoms, vous ne serez pas identifié.

Pour vous inscrire, vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures de permanences, avec les pièces suivantes :

- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile - 3 mois
- Formulaire de demande d'inscription n°12669*01 (disponible en mairie)

Si vous êtes déjà inscrit dans une autre commune, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite, notamment en cas de changement de domicile.

Rappel :

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique, c'est une démarche volontaire de l'électeur.

PÉRISCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE :

Inscriptions et réinscriptions: **CENTRE SOCIAL RURAL « Espace Valois Multien »**
1, rue de la Fraternité - 60620 Betz
 Tél. 03.44.87.44.59 - accueil@csevm.fr

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h00 – 12h00	13h30 - 17h00
MARDI	FERME	13h30 – 17h00
MERCREDI	9h00 – 12h00	13h30 – 16h00
JEUDI	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00
+ le Jeudi : permanence France Services / PRIJ / PANA-Guid'Asso jusqu'à 18h30		
VENDREDI	9h00 – 12h00	13h30 – 16h00

Adhésion annuelle obligatoire (association loi 1901)
Membre usager : 12€ par famille
Membre actif : 12€ par personne

Jérôme MARGOTTET
 Maire

BROCANTE ET FÊTE DU VILLAGE :

Cette année, le Comité des Loisirs ne pouvant pas organiser la Brocante, le conseil municipal a décidé de la prendre à sa charge afin d'avoir l'animation habituelle du mois de juin.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi à trouver des forains avec des autos tamponneuses. C'est ainsi que nous avons décidé de vous offrir 2 activités complémentaires : un taureau mécanique et une cage à grimper avec un saut dans le vide.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX :

Nous constatons que, malgré nos relances habituelles dans chaque parution du bulletin municipal, les trottoirs et caniveaux ne sont pas régulièrement entretenus par les riverains.

L'agent communal des services techniques nettoie régulièrement la voie publique, toutefois, en dehors de cela, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux riverains de la voie publique : « Il leur revient de maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur immeuble. Ils doivent également nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuations d'eau pluviales placés au travers des trottoirs, ainsi que les caniveaux bordants ceux-ci afin de permettre en tout temps un bon écoulement des eaux ».

Je vous remercie d'avance pour votre coopération pour le bien être de tous.

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE :

Le 18 juin, s'est tenu le dernier conseil d'école de cette année scolaire 2023/2024. Un bilan de cette année riches en changements (fin du RPI, nouveaux enseignants) y a été fait : Le ressenti du professeur des écoles et de la directrice était très encourageant et positif, ainsi que celui des parents d'élèves, concernant l'année scolaire qui vient de s'écouler et malgré des classes à 4 niveaux.

Après des débuts difficiles en raison de l'absence et du départ de Madame PALANIAYE, tout s'est mis en place et chacun a pu trouver ses marques. Nous profitons de ces quelques lignes pour la remercier et lui souhaiter bonne continuation dans son nouveau poste.

Nous vous informons également que Mme Catherine GRINDATTO a été officiellement nommée directrice de l'école pour la rentrée 2024/2025, nous lui souhaitons la bienvenue dans cette nouvelle fonction et nous remercions Mme Sandra CHARDON, nommée sur un poste auprès de l'Inspection à Crépy en Valois, pour ses 25 années en tant que professeur des écoles - directrice au sein de notre école communale.

Lors de ce conseil d'école, nous avons eu le plaisir de rencontrer la nouvelle professeure des écoles, qui va remplacer M. COQUELIN, qui était en poste pour cette année scolaire uniquement. Donc, chers parents et élèves, pas d'inquiétude de ce côté-là.

En ce qui concerne le périscolaire, les horaires ne changent pas, l'accueil se fait le matin à partir de 7 H 30 jusqu'à 8 H 35 et l'après-midi de 16 H 30 à 18 H 30.

Pour votre information, voici la participation communale aux frais de fonctionnement pour l'année 2023 :

- Périscolaire : 11 940 € TTC
- Restoration scolaire : 18 270 € TTC

INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 :

- Installation citerne incendie à Collinances, les travaux ont débuté en juin.
- Local du salon de toilettage en studio terminé et en location au 1^{er} juillet 2024
- Abattage de la peupleraie à côté de l'étang communal fait et replantation aussi
- Démarrage du nettoyage de la maison acquise rue de Crépy

PRÉVISION DES TRAVAUX DU 2^{ème} SEMESTRE 2024 :

- Elagage des arbres de la place du village et de ceux de l'Avenue du Château
- Projet d'installation d'une 2^{ème} citerne incendie dans le village
- Peinture des classes pour la rentrée prochaine faite par l'équipe « Travaux » et les jeunes du Pass Permis disponibles. Toutes les autres bénévoles sont bien sûr les bienvenus

Jérôme MARGOTTET
Maire

FÊTE DU VILLAGE - BROCANTE



Nous avons pu apprécier le 23 juin la fête foraine et la Brocante organisée par la Commission « Fêtes et Cérémonies » du conseil municipal.

Nous avons eu la chance d'avoir le soleil avec nous lors de cette manifestation. Merci à tous les exposants.



Nous avons constaté que la cage à grimper avec le saut à 6 mètres de hauteur a été sollicitée ainsi que le taureau mécanique.

Merci à nos jeunes filles du Pass Permis, Emma et Zouleykha, pour leur aide très précieuse lors de cette journée intense.

La Commission « Fêtes et Cérémonies »



CHALLENGE « ROGER MARTIN »

Ce petit mot pour remercier les enfants de leur participation lors du 1^{er} Challenge organisé en souvenir de Roger MARTIN, regretté président de L'Amicale des Pêcheurs.

Merci à nos bénévoles et surtout à notre Pass Permis, Zouleykha, de nous avoir aidé en cette matinée pluvieuse.

Merci aussi pour les dons reçus anonymement et ceux offerts par la famille du Président.



Sylvie GILLES
Conseillère Municipale
Et
Secrétaire de l'Amicale des Pêcheurs



JOURNÉE HAUTS DE FRANCE PROPRES

Un grand merci à notre équipe de bénévoles qui se sont investis pour les Hauts de France Propres le samedi 16 mars 2024.

Une action citoyenne qui gagne en popularité et a permis de récolter plusieurs centaines de déchets.



Nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine !

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Ces quelques mots pour remercier les élèves, qui, cette année encore, étaient présents à la cérémonie de commémoration du 8 mai. Ils montrent par leur présence que nos anciens combattants ne sont pas oubliés.

Merci aussi à leur directrice - professeure des écoles de leur rappeler ce jour marquant, ainsi qu'aux parents de les soutenir dans cette action.

L'aide des enfants est également grandement appréciée lors du dépôt des fleurs sur les tombes de nos anciens.

La Commission « Fêtes et Cérémonies »



ROGER, TU NOUS MANQUES...

Je voudrais rendre un hommage à Roger, qui m'a toujours soutenue et encouragée dans toutes mes démarches. Je suis fière d'avoir passé ces 4 ans avec toi qui était un homme serviable, gentil, toujours prêt à rendre service, de bons conseils, et surtout et avant tout un ami.

Tu nous as quitté trop vite, trop tôt !

Un pilier pour notre équipe « bricolage », sur qui nous pouvions compter, tout demander, présent chaque mardi et bien souvent d'autres jours de la semaine avec Bernard (ton binôme, vous étiez inséparables), pour que les travaux avancent plus vite. Tu étais fier de nous montrer ce qui avait été entrepris, voire terminé le mardi suivant. Je n'oublierai pas tous ces moments, tes « viens voir » ou « il n'est pas encore pourri le bonhomme ».

Nous allons continuer sans toi, ce ne sera plus pareil, mais dans nos cœurs, tu seras toujours là.

Roger, des milliers de mercis pour tout ce que tu nous as donné, pour tous ces moments partagés



STATION ÉPURATION

Après bien des déboires, notre station est fonctionnelle et autonome. Une convention de maintenance a été signée avec la SAUR pour un entretien hebdomadaire avec analyses et extractions des boues, en complément de notre nouvel agent communal.

Une surveillance journalière reste nécessaire pour vérifier le fonctionnement du clarificateur, extraire les détritres indésirables du panier, entretenir le canal et les espaces verts de la station.

Rappel : Ne jetez plus de lingettes nettoyantes ou pour bébé dans les toilettes, cela crée des problèmes conséquents pour la station d'épuration.

TRAVAUX DÉFENSE INCENDIE

Les travaux pour installer celle qui se trouvera dans le hameau de Collinances ont commencé le 5 juin dernier.

Encore un grand merci à MM. Damien LECHAIRE et Laurent RANVIAL qui ont abattu tous les arbres de la parcelle pour faciliter l'accès à la société PDV FORMATION, qui s'occupe quant à elle des dessouchages et de niveler le terrain.

La citerne incendie devrait être posée et opérationnelle courant juillet. Pour rappel, les travaux de défense incendie sont subventionnés à 50 % par la DETR (État) et à 30% par le Conseil Départemental de l'Oise, sur le montant total HT de la dépense (soit 31 452 € + 18 870 € sur 62 904 € HT pour 4 citernes incendies)



TRAVAUX SALON TOILETTAGE

Les travaux dans l'ancien salon de toilette sont terminés. Un joli studio de 48 m² le remplace. Notre équipe a été rapide et efficace pour un coût total des travaux de 7 723 € TTC, dont 5 060 € pour SARL PLOMBERIE DU VALOIS, 1 530 € pour THIÉRELEC et 1 133 € pour la peinture, les rails, le placo etc.



VOIRIE COMMUNALE

Comme tous les ans, nous avons fait appel à la société WIAME pour remettre en état notre voirie communale, ce qui permet de faire perdurer nos chaussées.

Nous avons bénéficié cette année encore d'un geste commercial, merci à M. VARLET.

REGROUPEMENT FIOUL - RAMONAGE

La prochaine commande de fioul est prévue en septembre prochain.

Si vous souhaitez adhérer à ce regroupement, vous pouvez contacter la mairie où vous sera expliqué la marche à suivre pour vous inscrire et commander.

L'opération « Ramonage » est renouvelé pour le mois de septembre prochain, si vous êtes intéressé, merci d'avance de contacter la mairie pour laisser vos coordonnées (adresse et n° de téléphone pour l'équipe de ramonage).

Bonnes vacances à tous,

Jocelyne GOULAS
Adjointe au Maire



INFORMATIONS SUR LE SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) met à la disposition des habitants un « guide d'entretien des installations d'assainissement non collectif »

Certaines habitations du village ne sont pas raccordées à la station d'épuration, ainsi un exemplaire de ce guide sera distribué avec le bulletin municipal pour le hameau de Collinances, La Grange aux Bois et Le Moulin de Grivette.

Ce guide sera également à la disposition des quelques habitants de la commune concernés en mairie ou en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Valois (<https://www.cc-paysdevalois.fr>), une fois connecté vous verrez :



Choisissez la rubrique « Eau Potable Assainissement » et vous verrez apparaître l'écran suivant :



VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

VIVRE AU
QUOTIDIEN

Eau et assainissement

- Alimentation en eau potable
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- GEMAPI

Cliquez sur le lien « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » et tout en bas de la page, vous trouverez le paragraphe suivant :

Tout savoir sur l'assainissement non collectif ?

Visitez le portail sur l'assainissement non collectif du ministère de l'Environnement :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Ou téléchargez le [guide d'information sur les installations d'assainissement non collectif](#) au format PDF

Vous n'aurez plus qu'à cliquer sur le lien « guide d'information sur les installations d'assainissement non collectif ». Le guide sera consultable et vous pourrez l'imprimer si vous le souhaitez.

Lucette MONTIGNY
Conseillère Municipale

VOTRE C.C.A.S.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette année encore, nous avons distribué à l'occasion des Fêtes de Pâques des bons d'achat alimentaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune soit 22 bons « solo » et 12 bons « duo »

Ces bons étaient à valoir à Carrefour Market à Mareuil sur Ourcq. Un grand merci aux personnes qui ont fait don du bon auquel ils avaient droit, nous permettant ainsi de bénéficier de fonds pour apporter des aides ponctuelles auprès des habitants de la commune.

Les aides ponctuelles (aide aux paiements de factures d'électricité ou d'eau par exemple), comme il est convenu avec les personnes concernées sont remboursables suivant un échéancier adapté aux ressources des demandeurs.

Voici quelques adresses utiles pour vous aider dans vos démarches et pour ceux qui ne désirent pas demander de l'aide en mairie :



Service Assistantes Administratives d'Accueil
Service de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion
Conseil départemental de l'Oise
M.D.S. de Crépy-en-Valois
14, Avenue Sadi Carnot
60800 CREPY-EN-VALOIS

☎ 03 44 10 44 30 (Standard)

ESPACE VALOIS MULTIEN

NOS COORDONNEES

1 rue de la Fraternité – 60620 BETZ
tél : 03.44.87.44.59
email : accueil@csevm.fr

franceservices@csevm.fr



Conciliateur de justice :

M. Gérard LARUELLE, auxiliaire de justice assermenté. Permanence gratuite ouverte le jeudi de 14h à 17h à la mairie de Nanteuil le Haudouin – sur rendez-vous au 03.44.88.38.06 ou au 06.10.29.12.62

Le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit pour venir à bout de conflits en obtenant un accord amiable.

Votre CCAS vous souhaite de bonnes vacances,

Les membres du CCAS

COMITÉ DES LOISIRS

Chers Thurysiens et Thurysiennes,

Nous sommes ravis de vous annoncer que la soirée « Old School » des années 80/90 a été un franc succès cette année encore !

Nous espérons que cet engouement serait au rendez-vous pour le prochain évènement, à savoir le concours de pétanque, qui devait avoir lieu le 08 juin, mais que nous avons malheureusement dû annuler faute d'un nombre suffisant de participants.

D'autres manifestations sont également prévues pour le second semestre, restez donc connectés pour ne rien manquer.

De plus, veuillez noter qu'une assemblée générale aura lieu en septembre prochain. La date exacte vous sera communiquée prochainement.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre participation active.

A très bientôt pour de nouveaux moments de convivialité et de partage

Bonnes Vacances,

Le Comité des Loisirs de Thury



CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ



Les membres du bureau sont à votre disposition pour tous renseignements ou questions diverses.

Sylviane ANTRAIGUE – Présidente – 06.12.64.29.74



Josette VAILLIÈRE – Trésorière – 06.20.56.76.16

Laurent VASSEUR – Secrétaire



LE CLUB DÉTENTE ET AMITIÉ OUVERT À TOUS ET TOUTES SANS AUCUNE LIMITE D'ÂGE

Si vous êtes intéressés, quel que soit votre âge, de faire partie de notre club, vous serez les bienvenus parmi nous.



Chaque 2^{ème} mercredi de chaque mois, vous aurez le plaisir de discuter ou jouer à des jeux de société, par exemple : **Belote, Scrabble, Triomino et autres**

Ensuite, vous aurez droit au goûter : gâteaux, café, chocolat et boissons diverses.

Le club sera fermé pendant les grandes vacances. Nous espérons vous voir nombreux à la rentrée de septembre.

Rendez-vous sur la brocante du village le 23 juin pour deviner le poids du jambon et tenter de remporter la bouteille de champagne



La présidente,
pour le Bureau

L'AMICALE DES PÊCHEURS

**LES PÊCHEURS DU SAINT MARTIN
À
ROGER MARTIN**

Après toutes ces années au service de nos pêcheurs, nous souhaitons rendre un dernier hommage et dire « Au Revoir » à notre président qui nous a quitté en mai.

De bons souvenirs resteront à jamais dans nos cœurs

NOUS NE T'OUBLIERONS PAS



Le bureau de l'association,

ETAT CIVIL

NOS PEINES

Mme Marguerite LAMARE veuve WYPIORCZYK le 26 janvier 2024 à Antilly (Oise)

Mme Jocelyne BIZOUARD épouse DENIZART le 05 avril 2024 à Reims (Marne)

M. Roger MARTIN le 13 mai 2024 à Thury en Valois (Oise)

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis



NOS JOIES

NAISSANCE

Alba DAVID le 08 février 2024 à Soissons (Aisne)

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne
et
adressons nos plus chaleureuses félicitations à ses parents.



INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63



SCM Centre Dentaire de Betz

03.44.87.33.06



Vos contacts pour l'eau et l'assainissement collectif :



PAR TÉLÉPHONE

au coût d'un appel local

POUR VOTRE DOSSIER :

03 60 56 40 01

EN CAS D'URGENCE :

03 60 56 40 09



EN POINT D'ACCUEIL



11 rue St Eloi CREPY EN VALOIS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Point d'Accueil de La Croix-St-Ouen

104, rue Nationale
60610 LA CROIX-ST-OUEN

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h15 à
12h30 et de 13h30 à 17h00



Tel : 03 44 926 926



RÉNOVATION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
ÉLECTRICITÉ | PLOMBERIE
PARQUET | CARRELAGE | ISOLATION | PLACO
PEINTURE | PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE

DÉPLACEMENT & DEVIS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

bricolose@gmail.com

06 31 55 46 08

[bricolose.fr](https://www.bricolose.fr)



06.37670474
Facebook: peau neuve - Linda



MIEL D'ETE
MIEL DE LUZERNE
MIEL DE PRINTEMPS
MIEL ACACIA / RONCE
POTS DE 500G

VENTE

Récolte 2023

Julie et Laurent COSSIN

29 Grande Rue
60890 THURY EN VALOIS

TÉL : 06.03.29.16.56

Apiculteur Siret 914.268.675



Électricité générale
Automatisme
Domotique
Pose d'alarme

thierelec@outlook.fr

06 82 08 58 39

12 rue de l'Église
60890 THURY-EN-VALOIS



COEUR DE POIL

TOILETTAGE À DOMICILE

CHEZ VOUS OU CHEZ MOI
PROMENADE, ÉDUCATION CANINE
VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROUTIN
2, RUELLE DE LA FERME
60890 THURY EN VALOIS

06.59.82.44.66
COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR



Marie-Cécile HEURLIER

PEDICURE - PODOLOGUE

Diplômée d'Etat
Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue
60890 THURY-EN-VALOIS
03 44 87 23 09

MR BARRIOS MANUEL



JARDINAGE ET TRAVAUX
DIVERS
CHEQUES EMPLOI SERVICE

62 RUE DE CREPY
60890 THURY EN VALOIS

03 44 87 52 94 / 06 87 56 51 54